

Commune de Duisans
Séance du Conseil municipal du 03 Avril
Compte rendu de Séance

L'an deux mille dix neuf, le trois avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Éric POULAIN, Maire, en suite de convocation en date du vingt huit mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le même jour.

Étaient présents :

Messieurs POULAIN Eric, CUISINER Christophe, BOILDIEU Michel, FOUCART David, HEMERY Pascal, DUCHATEAU Etienne et Mesdames LARIVIERE Magalie, MARCHAND Isabelle, DEVAUX Danielle.

Étai(ent) absent(s) – excusé(s) :

Mmes DUSSART Marie Ange – MEURICE Geneviève - Véronique DIENG – - Aline DELATTRE et Messieurs Philippe BRASSARD – Christian LESAGE.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :
15	9	11

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, M. FOUCART David ayant obtenu(e) la majorité des suffrages, il (elle) a été désigné(e) pour ces fonctions qu'il (elle) accepte.

La séance ouverte,

DELIBERATION :

M. le Maire présente le Compte administratif de la Commune de l'exercice 208 qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		183 976.38€
Résultat de l'exercice	1 074 004.26€	1 243 544.12€
Totaux	1 074 004.26€	1 427 520.50€
Résultat de clôture		353 516.24€

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		80 933.35€
Résultat de l'exercice	215 349.43€	454 211.92€
Totaux	215 349.43€	535 145.27€
Résultat de clôture		319 795.84€

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le Compte Administratif Commune de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté ci dessus.
- D'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit : 250 000€ en section d'investissement et 103 516.24€ en section de fonctionnement.

DELIBERATION :

Vu le projet du Budget Primitif Commune de l'exercice 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le Budget Primitif Commune de l'exercice 2019 dont les chiffres se présentent ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 273 000.00	1 360 000.00
-Réelles	1 178 991.11	1 251 483.76
-D'ordre	94 008.89	5 000.00
-Excédent de Fonctionnement reporté		103 516.24
INVESTISSEMENT	770 000.00	787 000.00
-Réelles	691 118.69	362 479.27
-Restes à réaliser 2018	78 881.31	104 724.89
-D'ordre	15 716.00	
-Excédent d'investissement reporté		319 795.84

DELIBERATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le produit fiscal 2019 à taux constant est de 509 226€. Il informe les élus qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour atteindre l'équilibre du budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- De ne pas augmenter les taux d'imposition et de garder les taux suivants (communiqués par l'administration fiscale) nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2019 :

Taux de la taxe d'habitation : 13.74%
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 12.60%
Taux sur le Foncier Non Bâti : 38.40%

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention pour l'école de musique « Les Raunes ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 540€ à l'association « Les Raunes ».

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention pour l'amicale des donneurs de sang.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 150€ à l'amicale des donneurs de sang.

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention de l'association de danse contemporaine. Un spectacle est organisé chaque année en juillet. Cette année, l'association fera appel à un professionnel pour sonoriser celui-ci. Ainsi une demande de participation financière est demandée à hauteur de 300€.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 300€ à l'association de danse contemporaine.

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention de la chorale « l'Arc en ciel duisanais ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 300€ à la chorale « l'Arc en ciel duisanais ».

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention de l'association « Friday Forever » pour l'achat de matériel. En contrepartie, l'association prévoit une implication plus grande lors des événements communaux (marché aux fleurs, organisation d'un concert).

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 200€ à l'association « Friday Forever ».

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à M. FOUCART, conseiller délégué à l'animation. Il expose une demande de subvention du club de tennis de table « l'Entente Sportive Duisanaise ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 2500€ à l'association « Entente Sportive Duisanaise ».

DELIBERATION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 28 novembre 2018 acceptant l'adhésion de la commune de Béthonsart, Chelers, Fréwillers, Mingoval, Villers-Brûlin et Villers-Châtel à compter du 1er juillet 2019.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE (10 VOIX POUR – 1 ABSTENTION)

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Béthonsart, Chelers, Fréwillers, Mingoval, Villers-Brûlin et Villers-Châtel au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1er juillet 2019.

DELIBERATION :

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention à été déposé pour la modernisation de l'éclairage public sur la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour la modernisation de l'éclairage public et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION :

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention à été déposé pour l'extension de l'école Camille Corot suite à la décision d'ouverture de classe par l'Inspection Académique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR pour l'extension de l'école Camille Corot et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION :

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention à été déposé pour la modernisation de l'éclairage public sur la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSIL pour la modernisation de l'éclairage public et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION :

M. le Maire rappelle qu'un dossier de subvention à été déposé pour l'extension de l'école Camille Corot suite à la décision d'ouverture de classe par l'Inspection Académique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- Approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSIL pour l'extension de l'école Camille Corot et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

VENDEURS	ADRESSE DU BIEN	REF. CADASTRALES	BATI OU NON BATI	SUPERFICIE en m ²	ACHETEURS
ITINERAIRES ET RESIDENCES	22 RUE DES MOISSONS	A 1186	NB	867	M. BASSEUX ET MME BOITELLE (DUISANS)
SCI CRECHE ET COMPAGNIE	8 ET 10 ALLEE DES COQUELICOTS	A 1204 ET 1205	B	1191	SCI LES OPTIMISTS (PARIS)
LEPOT (EPOUSE LEDENT)	RUE DE LA CROIX	A 416 ET 417	NB	1272	M. ET MME KINCHE (DAINVILLE)
MONTREUIL-DUJARDIN	LE FOND DE LA FONTAINE ET LES BUISSONS	ZE 66 ET ZL 26	NB	13 557	M. CHRISTOPHE LEBLANC
MARTIN THERESE	LE HAMEAU D'HUGY	Y1	NB	4 426	M. ET MME BOUAMRIRENE (BERGUENEUSE 62)
GENEST	17 RUE DES 2 RIVIERES	B 613	B	1 875	M. ET MME HEBBINCKUYS (ARRAS)
DESSAILLY	24 CHEMIN D'AVESNES	ZK 70 ET 92	B	1089	M. ET MME LAWNICZAK (BOYELLES)
LE CLOS DES POMMIERS	RUE DU CHATEAU	A 1269	NB	486	M. LESAGE ET MME DERUY (ARRAS)

- Une demande d'emplacement de food truck au Pont du Gy a été reçue en mairie pour 2 jours par semaine. Des précisions sur l'emplacement, les questions de sécurité et de stationnement seront demandés.

- Une demande d'ouverture de commerce dans le village a été reçue également. Plus de précisions devront être également demandées.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.